



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE LUXEUIL

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT Haute-Saône

ARRONDISSEMENT Lure

SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Du 16 OCTOBRE 2023

Facturation de l'utilisation des installations sportives de la Communauté de Communes du Pays de Luxeuil par le lycée Lumière

DÉLIBÉRATION

N° 2023-121

En exercice : 38
Titulaires présents : 30
Pouvoirs : 5
Excusé : 1
Absents : 2
Nombre de votants : 35

Le seize octobre de l'année deux mille vingt-trois à 19H00 à Raddon-et-Chapendu, salle Polyvalente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Luxeuil, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Jacques DESHAYES.

Le Conseil Communautaire nomme Catherine SALFRANC secrétaire de séance.

Nom	Présents*	Excusés, supplés par, procuration à	Nom	Présents*	Excusés, supplés par, procuration à	Nom	Présents*	Excusés, supplés par, procuration à
Martine ANDING			Sophie EL OMRI			Maryline MANTION		
Martine BAVARD			Claudette FAIVRE-BAZIN			Gabriel MIGNOT		
Jérôme BERNARD	E		Isabelle FORMET			Jean-Claude NEVEUX		
Joël BRICE			Marie-Christine FRICHET			Nicolas NURDIN		
Frédéric BURGHARD			Sylvie GAVOILLE			Éric PETITJEAN		
Michel CALLOCH	POUV	Frédéric BURGHARD	Philippe GÉRARD	POUV	Bernard GIRE	Sébastien RICHARDOT	A	
Christian CHAMAGNE			Bernard GIRE			Catherine SALFRANC		
Roland CHAMAGNE	A		Gérard GROSJEAN			Alain SCHELLE		
Joël DAVAL			Stéphane KROEMER	POUV	Jacques DESHAYES	Nathalie SIRVEAUX		
Jacques DESHAYES			Loïc LABORIE			Daniel TONNA		
Véronique DEVOILLE	POUV	Martine BAVARD	Didier LARROQUE			Rodolphe WACOGNE		
André DIRAND			Béatrice LEPAGNEY			Laurent ZIEGLER		
Nathalie DIRAND			Pascale MANGIN	POUV	Nathalie SIRVEAUX			

*P = Présent(e) / EXCUSE = Excusé(e) / A = Absent(e) / POUV = Pouvoir donné à / SUPP = Supplé(e) par / RETARD = Retard

Exposé

Lors du conseil communautaire du 14 mai 2019, les élus communautaires ont validé l'opportunité de mettre en place une participation financière du lycée Lumière pour l'utilisation de la piscine intercommunale des 7 chevaux et de complexe sportif intercommunal les Merises (délibération n°2019-79).

Les tarifs horaires étaient fixés de la manière suivante :

- Equipement complexe sportif intercommunal les Merises : 8€ de l'heure pour les installations couvertes et 5 € de l'heure pour les installations extérieures ;
- Equipement piscine intercommunale des 7 chevaux : 15 €/ligne d'eau.

Il convient d'établir de nouvelles conditions tarifaires en raison de l'augmentation des frais de fonctionnement de ces deux installations et compte tenu du fait que la convention triennale initiale est arrivée à son terme.

Un accord a été trouvé avec la région Bourgogne-Franche-Comté qui a compétence pour la construction, l'entretien et le fonctionnement des lycées d'enseignement général.

	COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE LUXEUIL		
	SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 16 OCTOBRE 2023		
Objet	Facturation de l'utilisation des installations sportives de la Communauté de Communes du Pays de Luxeuil par le lycée Lumière	Délibération n°2023	121
		Page 2 sur 2	

Les tarifs horaires sont dorénavant fixés de la manière suivante :

- Equipement complexe sportif intercommunal les Merises : 8.50 € de l'heure pour les installations couvertes (grande salle, salle de badminton, salle de gymnastique et mur d'escalade) et 5.50 € de l'heure pour les installations extérieures (piste d'athlétisme) ;
- Equipement piscine intercommunale des 7 chevaux : 16.50 €/ligne d'eau.

Décision

Après en avoir délibéré et à l'**unanimité**, le conseil communautaire :

- ✓ Décide de modifier les tarifs horaires d'utilisation de la piscine intercommunale des 7 chevaux et du complexe sportif intercommunal les Merises par le lycée Lumière ;
- ✓ Autorise le Président, ou son représentant, à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Ainsi délibéré et signé

Pour copie conforme

Le Président

Jacques DESHAYES